PANORAMA DE CRISE

OBSERVATION PARTICIPATIVE & PARTAGÉE

DES STRUCTURES ADHÉRENTES DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ARTS DE LA RUE

ANALYSE COMPARATIVE

DES 45 STRUCTURES AYANT RÉPONDU AUX 3 QUESTIONNAIRES

2019, 2020 & 2021

Table des matières

CONTEXTE DE l'ETUDE 4
- Répartition par type de structure (%) 5
- Année de création des structures 6
- Année de création des structures 6

BUDGETS TOTAUX PAR AN 7

BUDGETS PAR AN ET PAR STRUCTURE 8
- Budgets par an et types de structures (moyennes) 8
- Budgets par an et par structure 9
- Compagnies : budgets totaux par an 10
- Budgets par compagnie 10

RESSOURCES PAR AN ET TYPES DE STRUCTURES 11
- Répartition des Ressources par An et Types de Structures 11
- Ressources propres par types de structures 11

FINANCEMENTS PUBLICS 12
- Financements publics 12

AIDES À L'EMPLOI 13
- Financements publics 13

ANNULATIONS ET PERTES PAR STRUCTURE 14
- Annulations 14
- Pertes 14

EMPLOI : TYPES DE CONTRATS 15

SYNTHÈSE 17

PANORAMA DE CRISE : ENQUÊTE FLASH 2022/23 18

CONCLUSION 26

CONTEXTE DE l'ETUDE

La Fédération des Arts de la Rue fait une priorité de L'OPP, Observation Participative, Partagée et permanente de ses structures adhérentes. Cette enquête, comme les précédentes (2013, 2016, 2019 et 2020) s'inscrit dans une démarche portée collectivement par l'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (UFISC), dont la Fédération des Arts de la Rue est membre fondateur.
Née il y a plus de 20 ans, la Fédération des Arts de la Rue compte à ce jour 13 Fédérations Régionales actives.

Les arts de la rue regroupent l'ensemble des pratiques artistiques qui ont lieu dans des espaces non conventionnels de représentation : rues, places, jardins, bâtiments publics, espaces naturels... Ils sont caractérisés par leur pluridisciplinarité. On retrouve dans la rue du cirque, du théâtre, de la danse, de la musique, du chant, de la marionnette, des installations plastiques, sonores et visuelles, des performances, et des déambulations...

En désorganisant totalement le quotidien des personnes et des structures, les crises (sanitaire, sécuritaire, énergétique et climatique) qui s'enchaînent depuis 2015 ont pesé et pèsent encore lourdement sur les structures et les équipes sans jamais réfréner l'enthousiasme des publics des arts de la rue toujours plus nombreux.

Nous remercions vivement toutes celles et ceux qui, nonobstant la lassitude engendrée par cette période chaotique, se sont saisi de cette enquête permettant à tous de visualiser l'impact de ces bouleversements sur nos outils de travail.

La présente analyse repose sur les données issues des bilans comptables, des rapports d'activité et des DSN 2021 ainsi que, pour la partie 2023, sur une série d'entretiens téléphoniques guidés réalisés auprès de 37 structures dont 18 ont répondu aux 3 dernières années d'enquêtes et 17 à 2 des 3 dernières années d'enquête.

Répartition par type de structure (%)

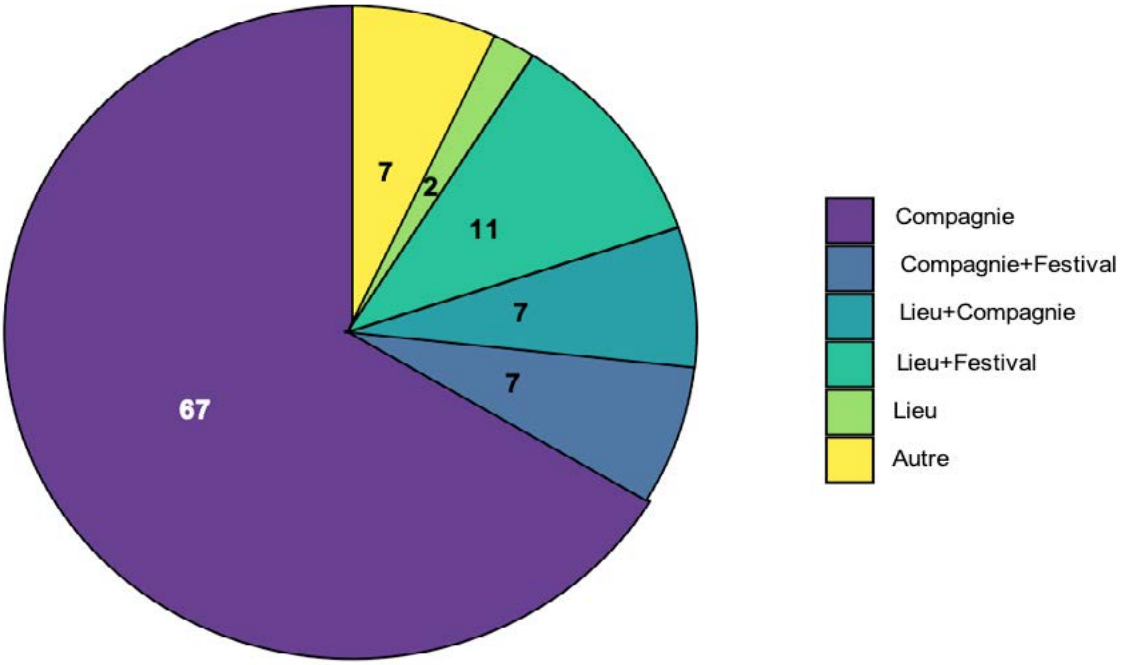

Sur ces 45 structures :

- 30 sont des compagnies
- 5 des lieux associés à un festival – dont 3 CNAREP
- 3 des compagines associées à un festival
- 3 des lieux associés à une compagnie
- 1 un lieu multiactivités (autre)
- 1 festival
- 1 bureau de prod
- 1 lieu

Année de création des structures

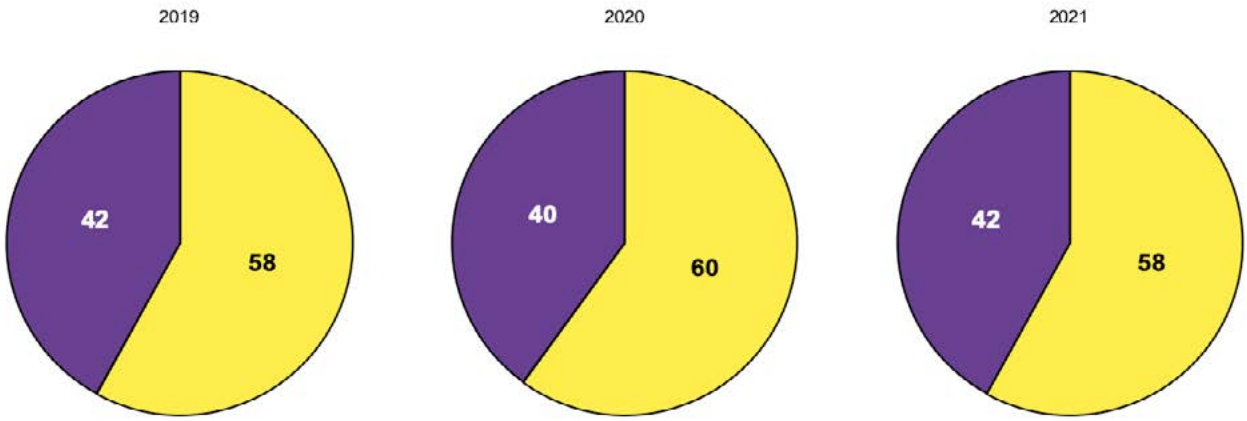

CNAREP	3
Scène conventionnée	0
Conventionnement pluriannuel DGCA	1
Conventionnement DRAC	8
Conventionnement Région	4
Conventionnement Ville	2
Autre	1

Année de création des structures

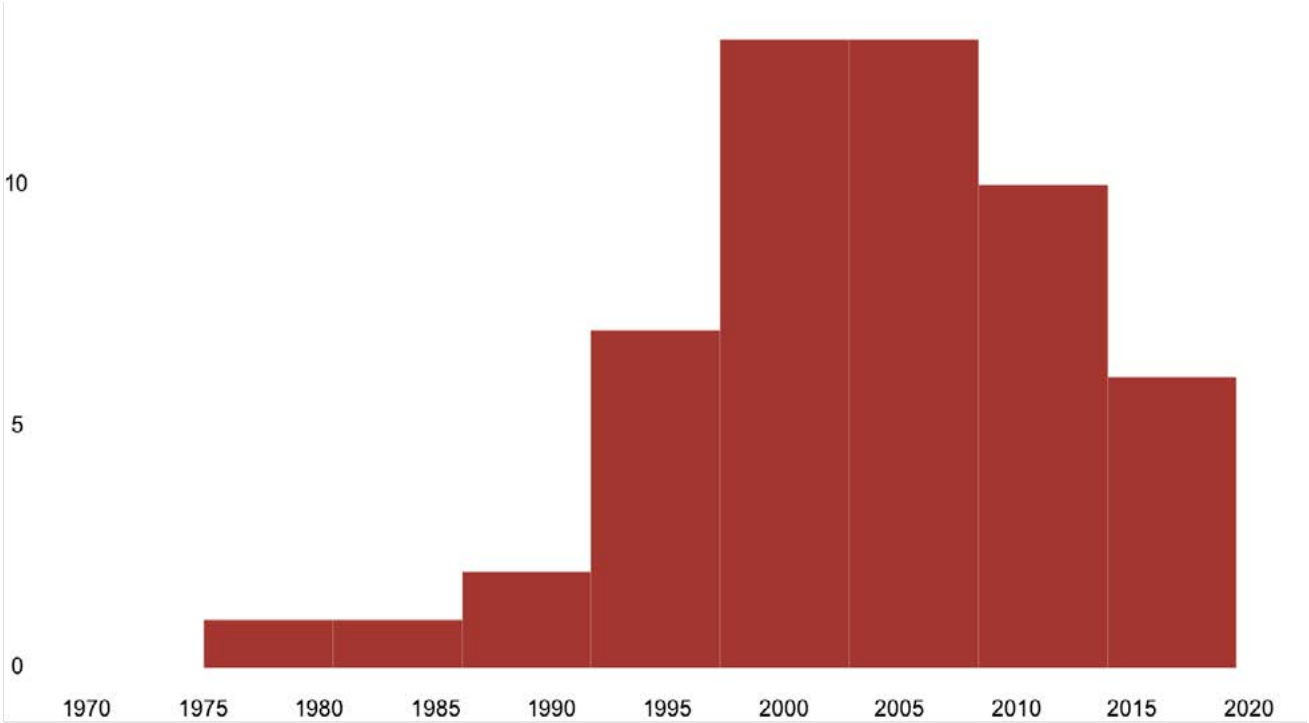

BUDGETS TOTAUX PAR AN

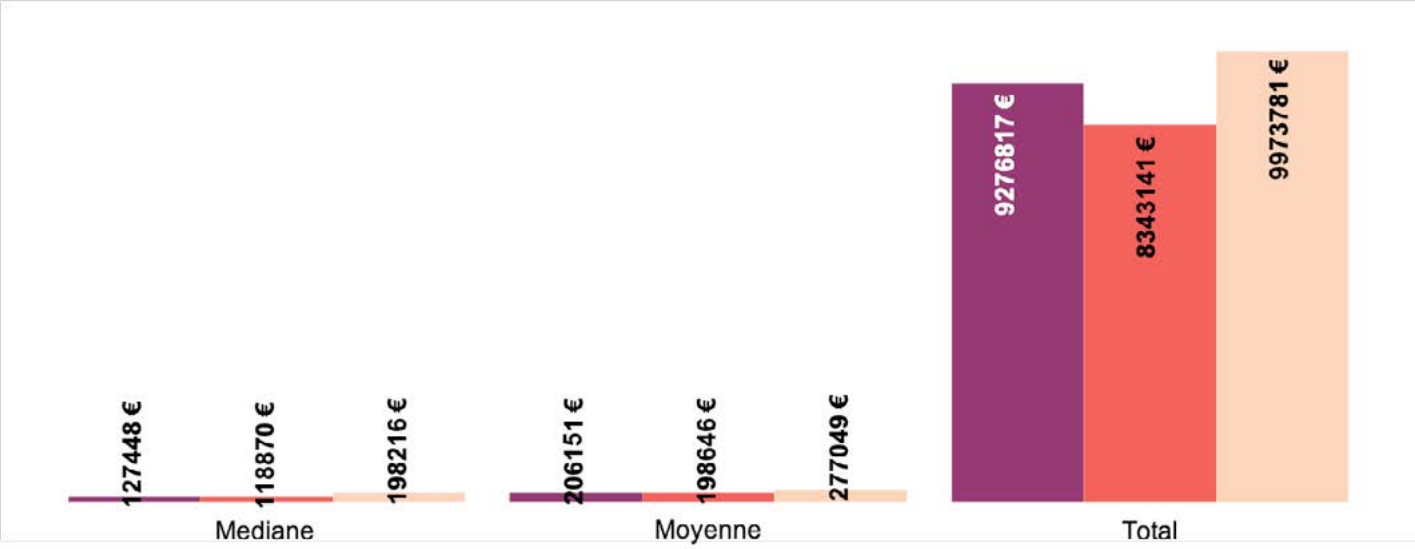

On constate **une remontée globale des budgets en 2021, augmentation que l'on peut attribuer au reports des contrats non honorés en 2020 ainsi qu'au maintien des aides exceptionnelles. L'augmentation des seuils (moyenne et médiane) indique qu'elles ont profité à tous. L'écart moyenne/médiane restant** constant sur les 3 années (environ 80 000€) on peut dire par ailleurs qu'elles n'ont pas bousculé la répartition générale des moyens. Il faut toutefois relativiser cette augmentation qui ne représente **que 7,5% d'augmentation** (696 668€ pour 45 structures) par rapport à 2019.

On voit que les aides exceptionnelles ont fortement contribué à la survie des structures durant la période de confinement et d'impossibilité de représentations dans l'espace public dus tant à la crise sanitaire qu'aux mesures de sureté portés par les Préfets. Cela ne présage en rien de la bonne santé des structures dans les années à venir.

En 2021 le plus faible budget est de 33 885€ c'est une compagnie ; le plus élevé 1 308 559€ c'est un CNAREP
En 2020, le plus faible budget est de 8 200€ c'est une compagnie ; le plus élevé de 1 320 663€ c'est le même CNAREP.
En 2019, le plus faible budget est de 16 500€ c'est une compagnie ; le plus élevé de 1 301 965€ c'est le même CNAREP.

* les budgets 2020 et 2021 s'entendent toutes aides comprises.

BUDGETS PAR AN ET PAR STRUCTURE

Budgets par an et types de structures (moyennes)

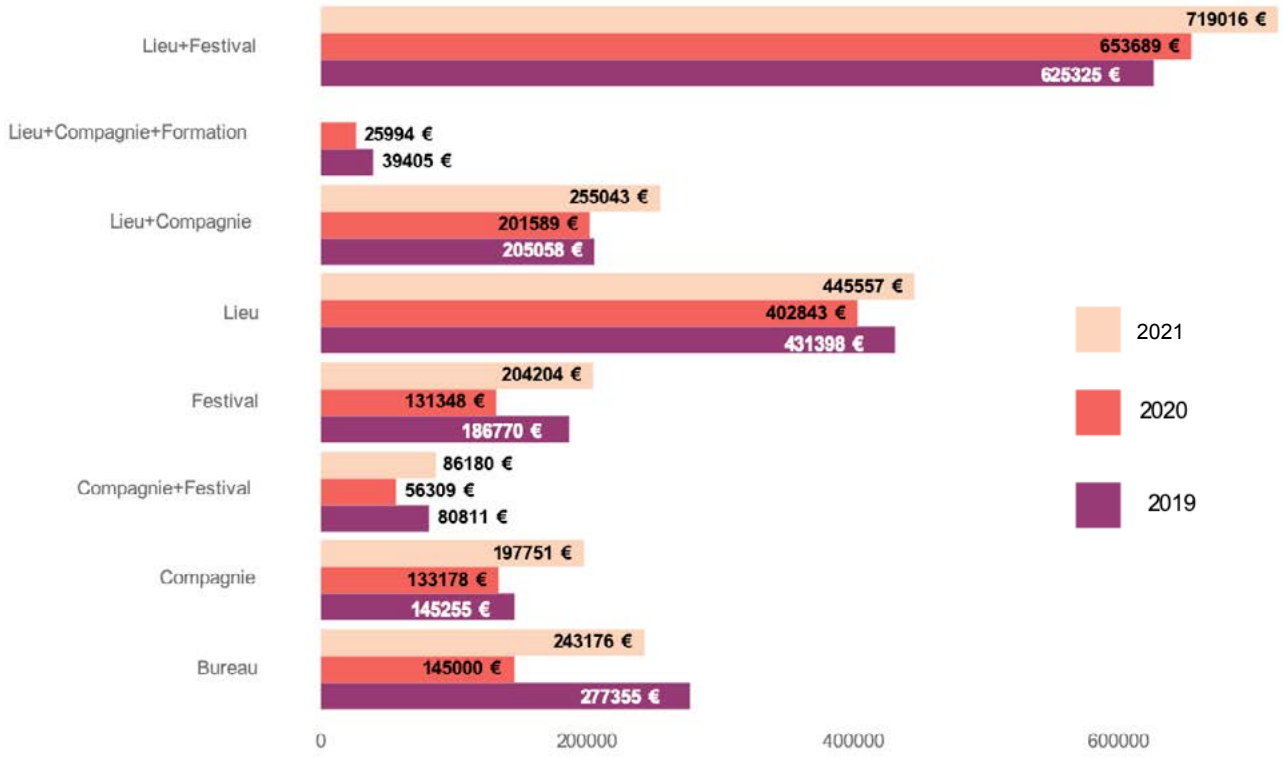

Pas ou peu de baisse de moyens pour les lieux

Hausse sensible pour les compagnies en 2021 après une baisse en 2020

Tous les lieux, associés à des festivals et/ou des compagnies ont en moyenne très peu, voire pas du tout, accusé de baisse de moyens en 2020 et 2021.

Les compagnies, après une baisse en 2020, accusent une hausse sensible en 2021, fluctuations qui confirment l'effet des annulations et reports des contrats de représentation.

Budgets par an et par structure

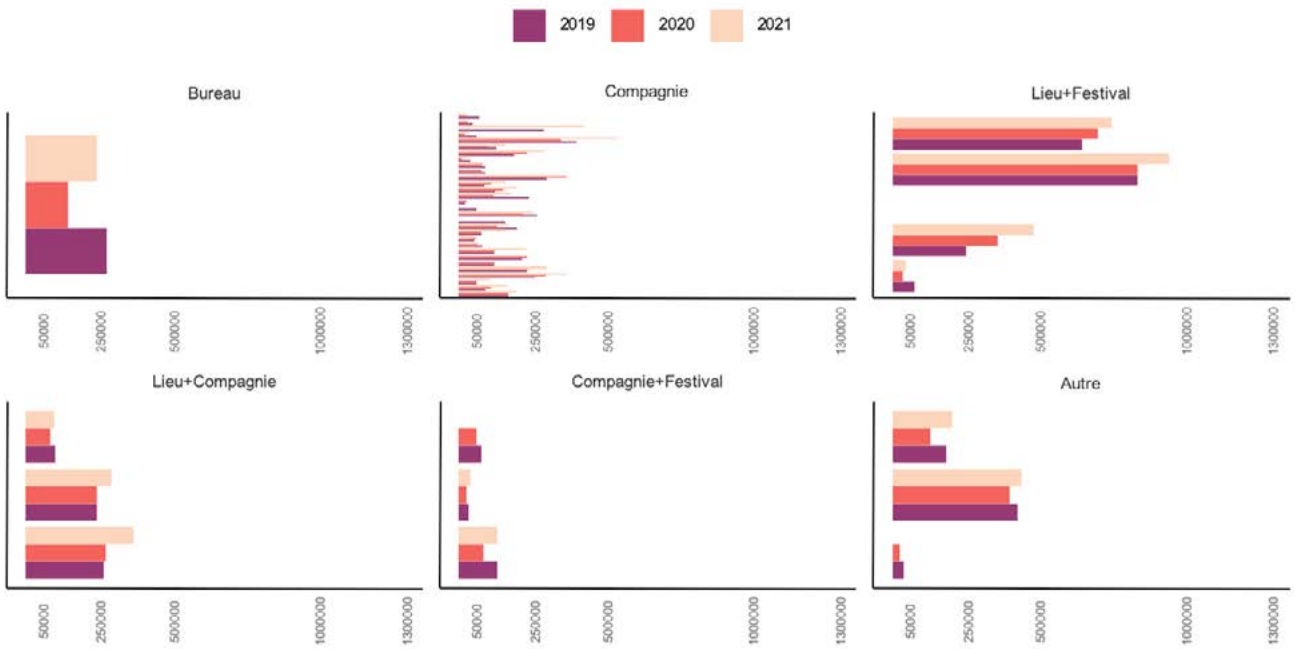

Compagnies : budgets totaux par an

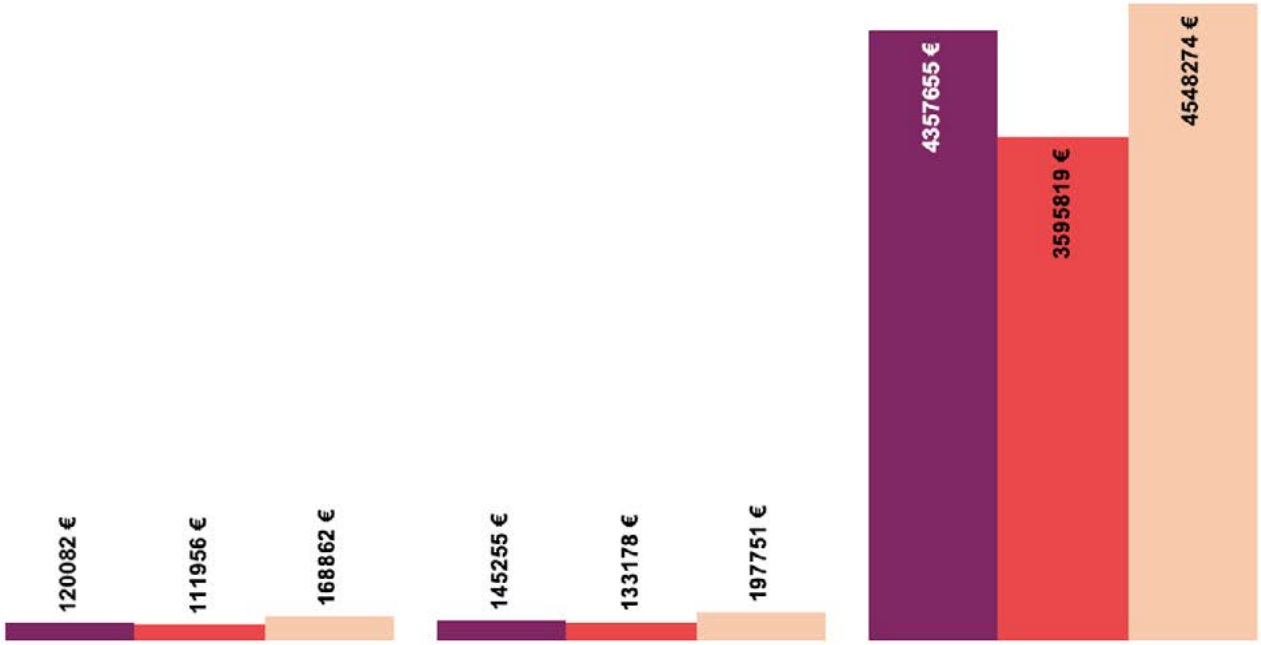

Budgets par compagnie

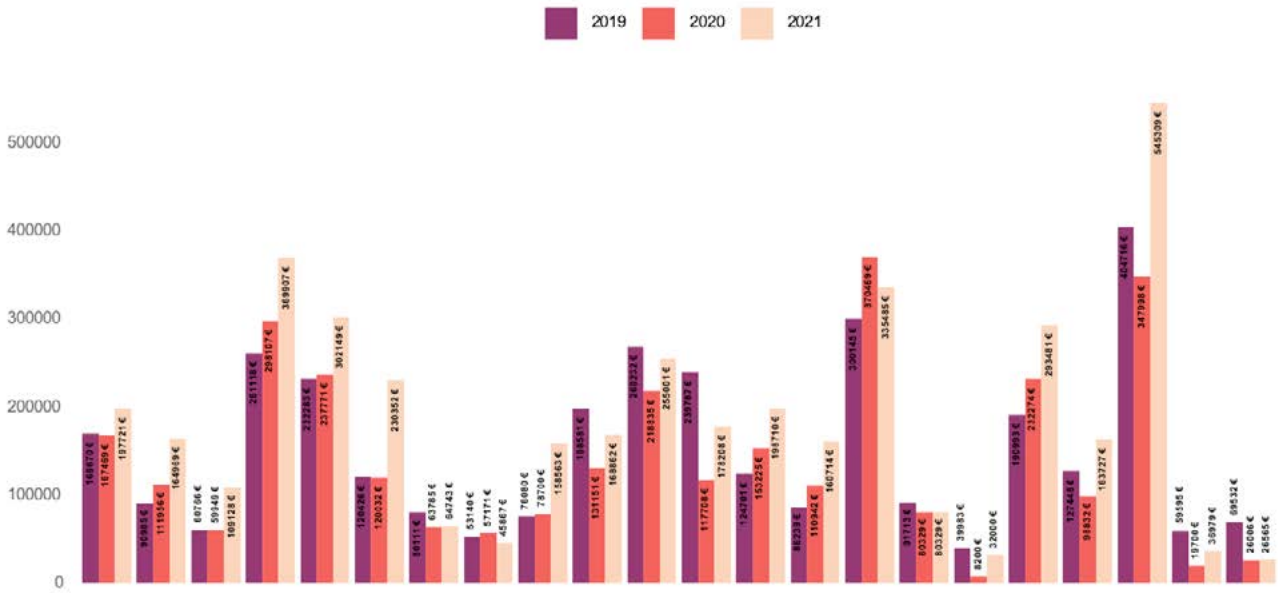

Compagnies avec données budgétaires complètes sur la période 2019-2021 uniquement

RESSOURCES PAR AN ET TYPES DE STRUCTURES

Répartition des Ressources par An et Types de Structures

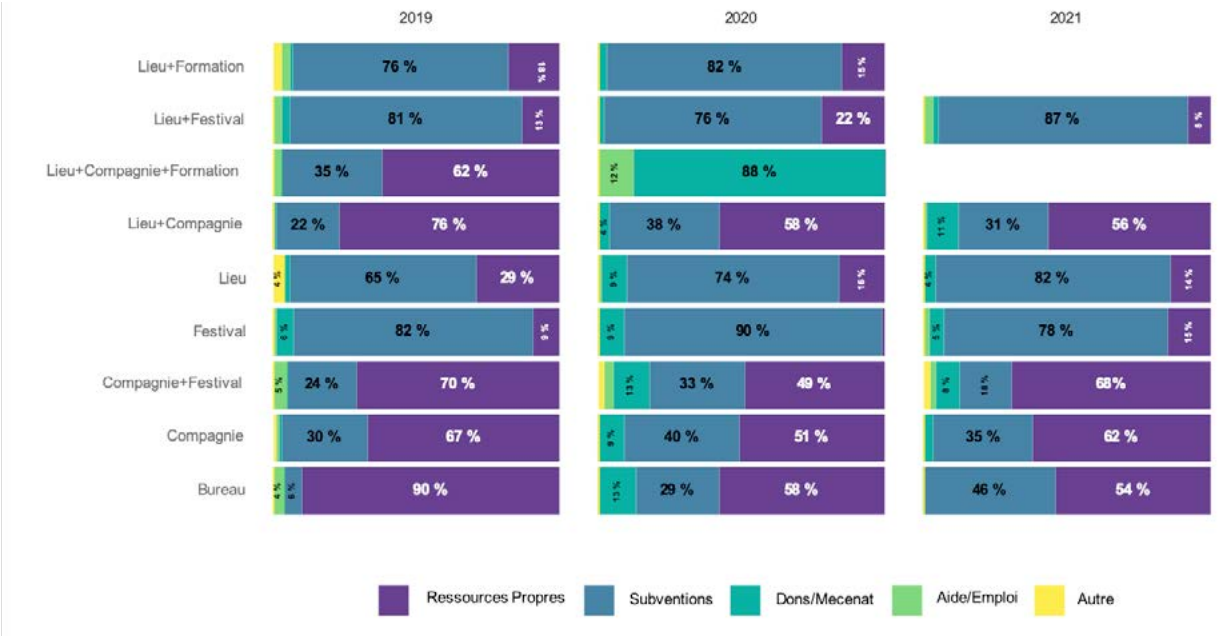

Ressources propres par types de structures

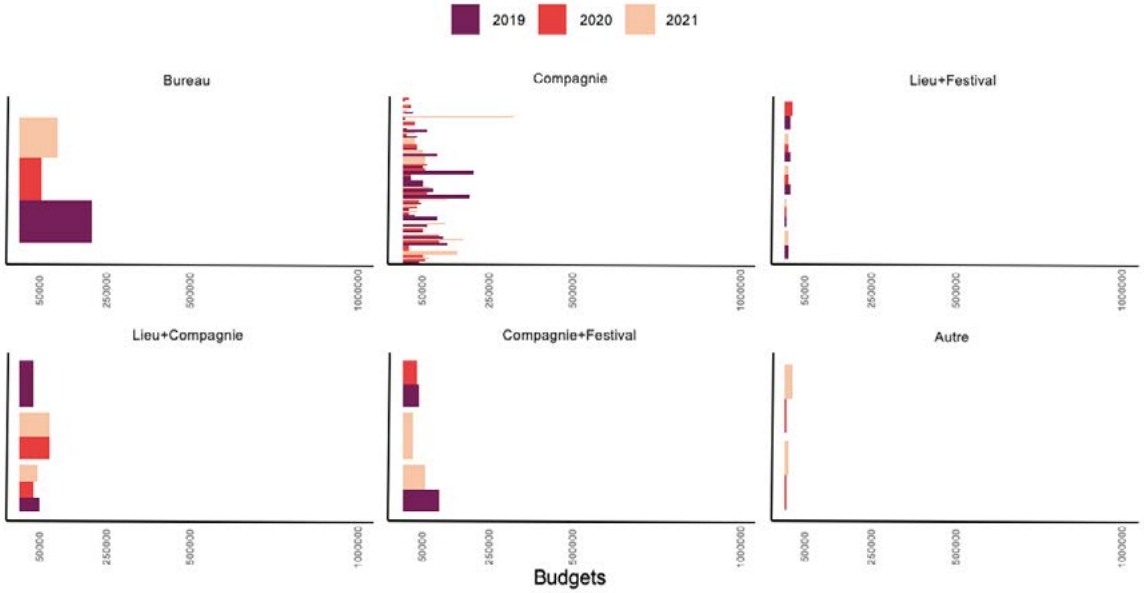

On assiste, sans surprise, à **un effondrement des ressources propres en 2020 et 2021 compensé par les subventions et aides exceptionnelles cumulées.**

Aucun type de structure n'a retrouvé son équilibre de 2019, y compris les compagnies, malgré les reports en 2021 des annulations de 2020.

On constate également l'impact très fort (déjà lisible dans les tableaux p.7 et p.9) sur l'activité de formation.

FINANCEMENTS PUBLICS

Financements publics

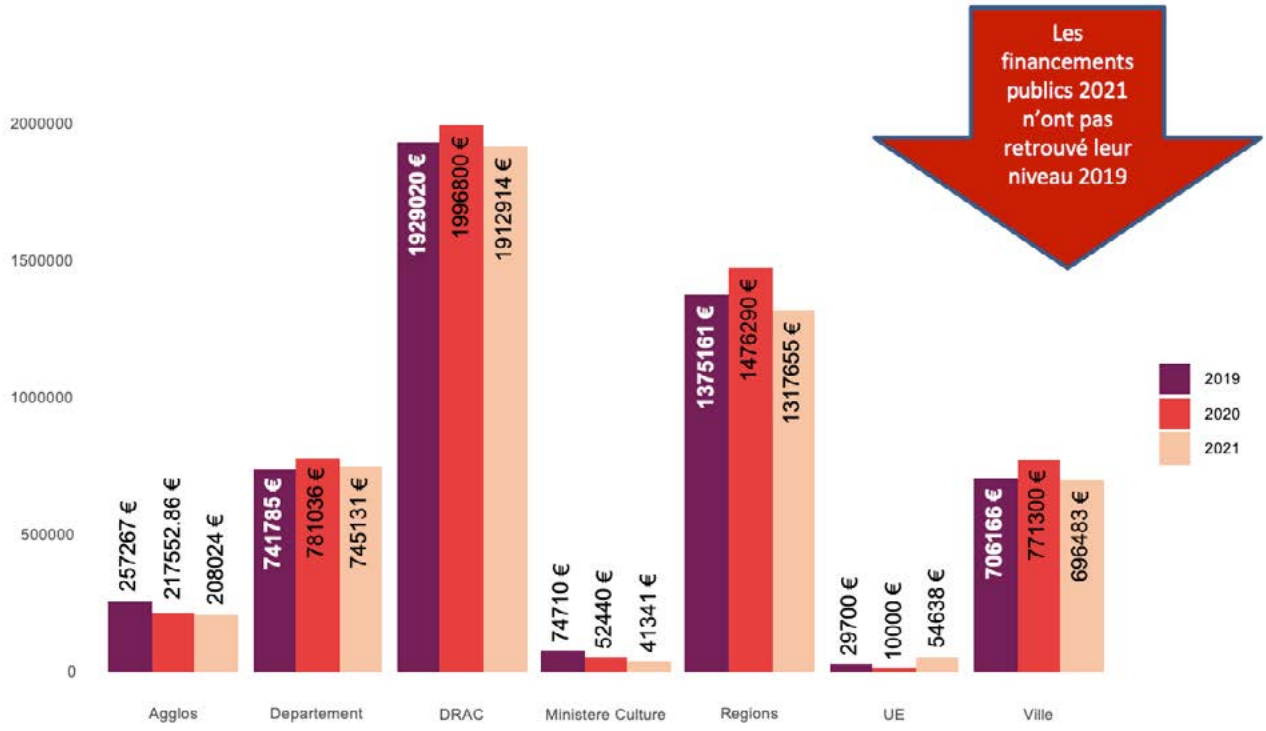

À l'exception de ceux de l'Union Européenne (dont nous savons ces aides sont conjoncturelles et non significatives dans l'ensemble des budgets) et des départements, **les financements publics 2021 n'ont pas retrouvé leur niveau 2019.**

On rappelle que les aides publiques pour les années 2020 et 2021 s'entendent aides exceptionnelles (fonds de soutien et activité partielle) incluses.

AIDES À L'EMPLOI

Financements publics

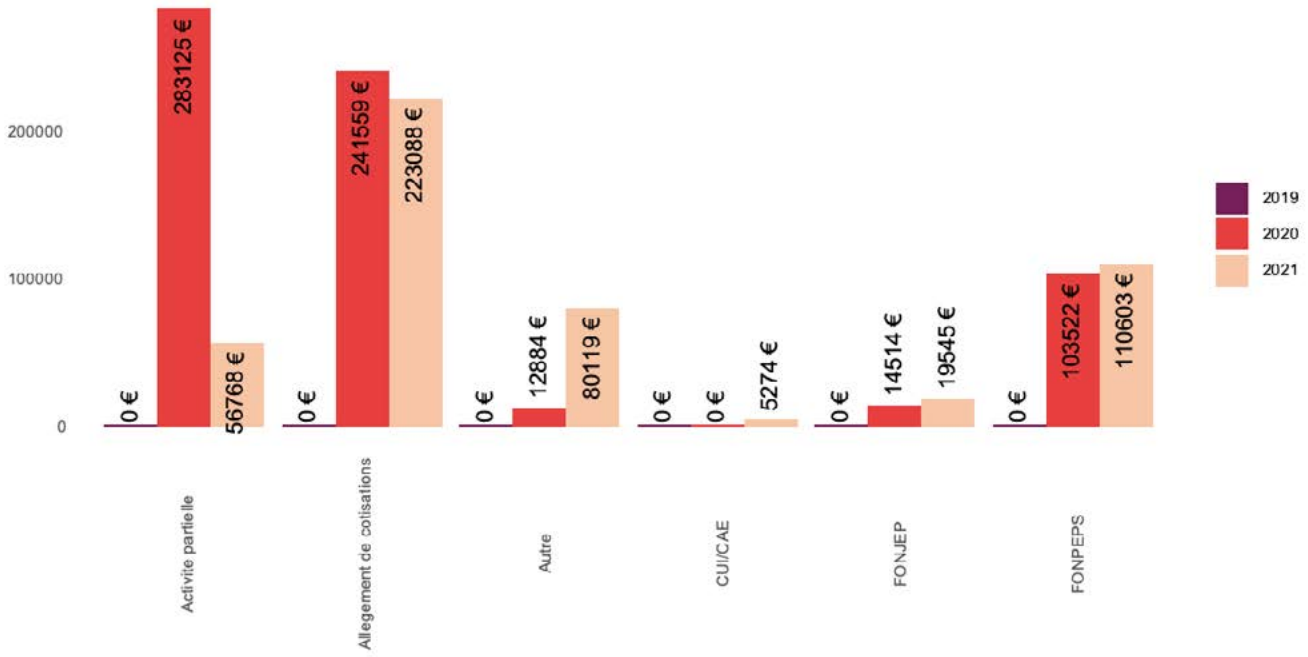

Le recours à l'activité partielle marque le profil de l'année 2020, suite à l'élargissement par l'Etat de l'accès à cette mesure durant les périodes de confinement. Cet élargissement a pris fin en 2021.

Le montant des allègements de cotisation accuse une légère baisse en 2021

On note la totale disparition des aides de l'Etat CUI-CAE depuis 2019 (seules 2 structures font état d'une fin de financement sur cette ligne).

En 2021
2 structures ont des postes FONJEP. Ce sont des lieux.
10 structures ont eu recours au FONPEPS. Ce sont 7 compagnies et 3 lieux (3 CNAREP). 3 structures ont bénéficié d'aides à l'emploi régionales.

ANNULATIONS ET PERTES PAR STRUCTURE

Annulations

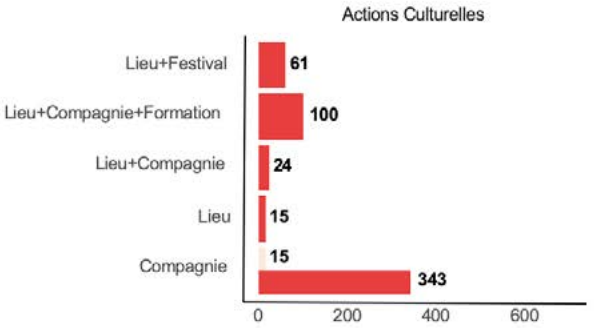

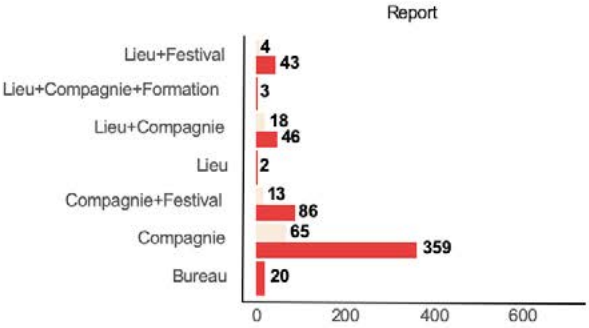

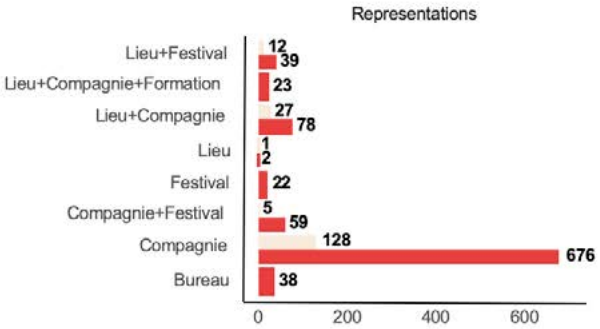

2020
2021

Pertes

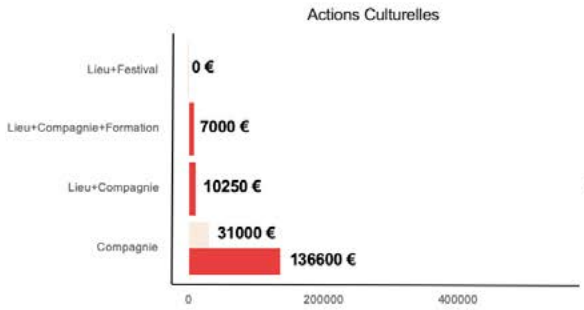

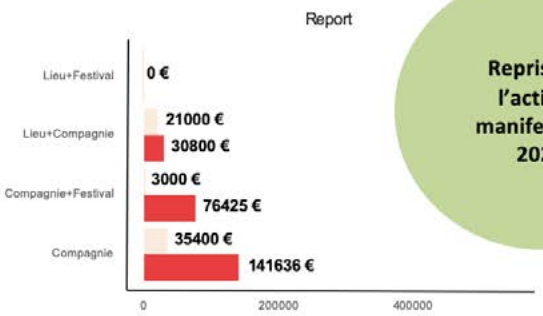

Reprise de l'activité manifeste en 2021

2020
2021

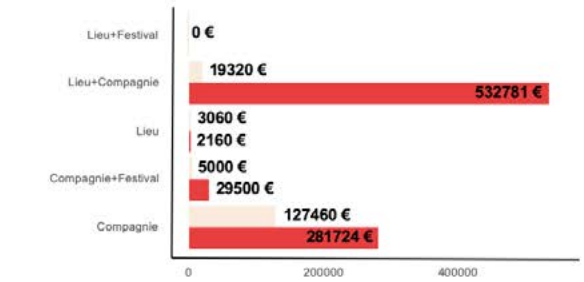

On compte encore 65 reports et 128 annulations de représentation pour les 30 compagnies. Soit une perte cumulée de 162 860€ contre 532 791€ en 2020

EMPLOI : TYPES DE CONTRATS

CDI
Toutes les structures répondantes déclarent avoir eu recours à l'emploi salarié en 2019 / 2020 et 2021.
L'emploi en CDI est sur une courbe légèrement ascendante sur les 3 années, avec un pic remarquable dans les compagnies en 2021 : +76,5 % par rapport aux 2 années précédentes. **Une compagnie à elle seule représente 46% de cette augmentation** pour avoir basculé en CDI toute son équipe artistique (6 personnes). Cette augmentation représente 8 ETP pour 13 CDI supplémentaires

CDD
La période de confinement (2020) est marquée par **un recours plus important aux CDD** dans les compagnies pour des emplois quasi à plein temps (15 contrats pour 14,6 ETP). On peut penser que ce recours est conjoncturel puisque l'année 2021 montre quant à elle un affaissement tant du nombre de contrats (6) que des ETP (3,1). Cela reste toutefois supérieur à 2019 (4 contrats pour 0,9 ETP)
On constate en revanche une forte diminution des CDD dans les lieux (3 en 2021 contre 15 en 2019) et une constante du nombre de contrats dans les « lieux associés à un festival » avec cependant une baisse des ETP en 2020.

CDDU
On constate pour la presque totalité des structures un allongement de la durée des contrats, cet effet étant plus visible dans les compagnies :
2019 – 551 contrats 54 ETP / 2021 – 548 contrats 91,9 ETP
Exception notable : les lieux associés à un festival qui ont doublé leur recours aux CDDU en 2020 et 2021, sans que cela affecte le montant des ETP.

Un choix : sécuriser les contrats des salariés.

CDI

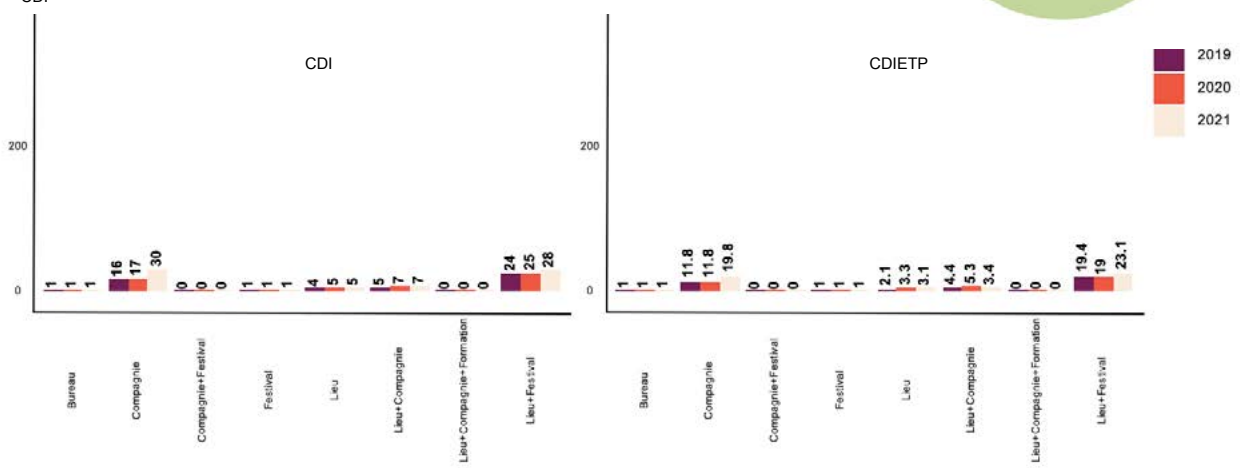

CDD

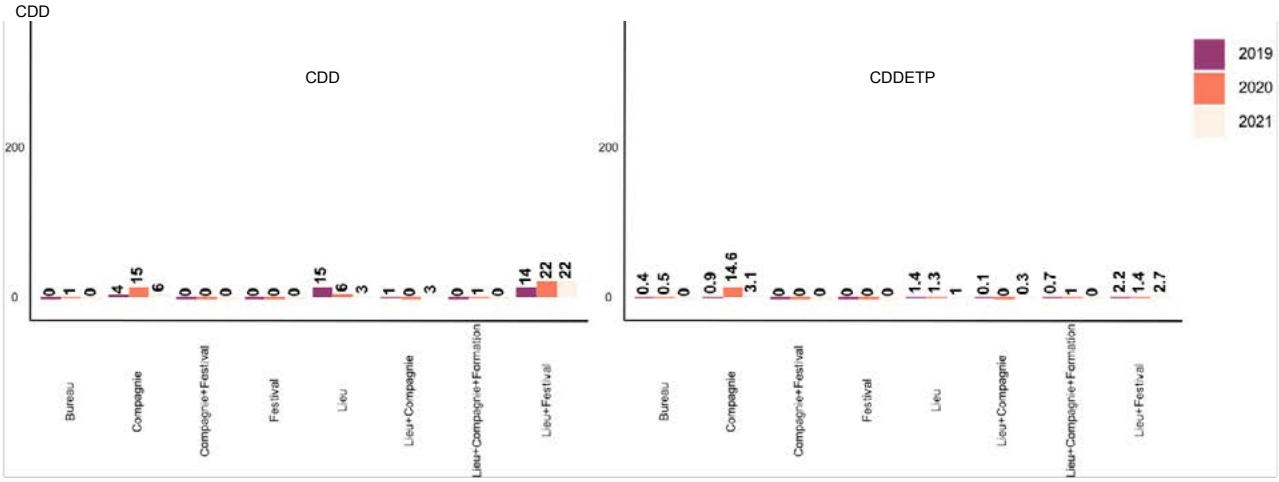

CDDU

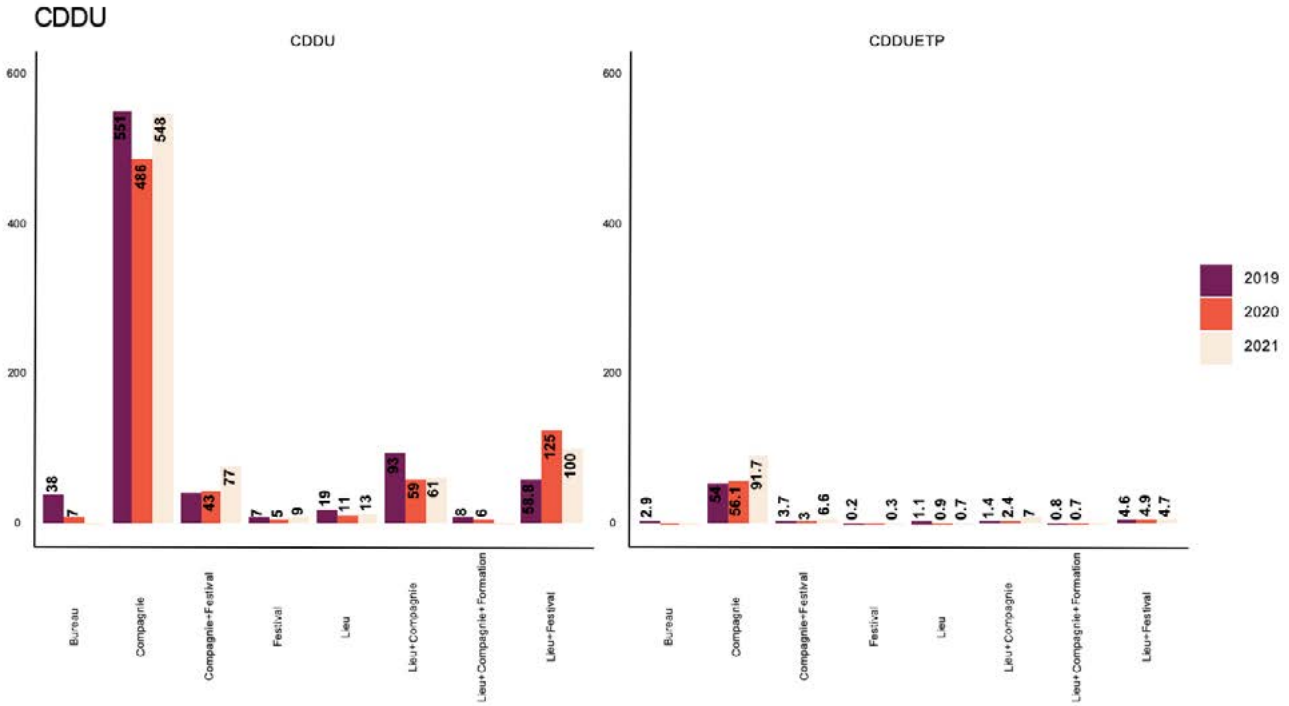

SYNTHÈSE

La répartition par typologie des structures faisant l'objet de l'analyse comparative ne varie pas sensiblement par rapport à celle de l'ensemble des répondants 2019 / 2020 et 2021. On peut en conclure que cet échantillon est représentatif.

Cette analyse comparative éclaire les effets des dispositifs mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales pour soutenir les entreprises durant la période de crise sanitaire.

Il est cependant à noter que, si nos structures Arts de la Rue ont eu accès aux Fonds de Soutien Etat/Région et au dispositif d'activité partielle, elles n'ont pu bénéficier de fonds spécifiques, contrairement à d'autres secteurs du Spectacle vivant. Liés à la billetterie ces fonds ne nous étaient pas accessibles et aucune alternative ne nous a été proposée.

Malgré cela, ces différentes aides liées à la Covid associées au maintien des subventions ont permis de contenir les pertes de ressources dans une fourchette acceptable. On assiste cependant a un effondrement des ressources propres des structures.

L'unique bureau de Production ayant répondu aux 3 années d'enquête a vu ses ressources propres passer de 90% en 2019 à 58% en 2020 et 54% en 2021. L'activité de formation a disparu en 2021.

L'effet des reports se répercute positivement en 2021 essentiellement sur les budgets des Compagnies.

On note également dans les compagnies un recours conjoncturel aux CDD en 2020 et un allongement de la durée des contrats en CDDU en 2020 et 2021.

Cette tendance à l'allongement de la durée des contrats se manifeste dans l'ensemble des structures pour l'année 2021.

Aucun nouveau poste FONJEP n'a été attribué, mais on constate une légère augmentation des recours au FONPEPS.

En sus de l'arrêt des aides exceptionnelles, 2021 est marqué par une tendance à la baisse de la plupart des subventions.

On constate qu'aucun type de structure n'a retrouvé son équilibre de 2019.

PANORAMA DE CRISE
Enquête Flash 2022/23

ENQUÊTE TÉLÉPHONIQUE
AUPRÈS DE 37 STRUCTURES
Réalisée du 5 au 14 avril 2023

TYPOLOGIE DES STRUCTURES

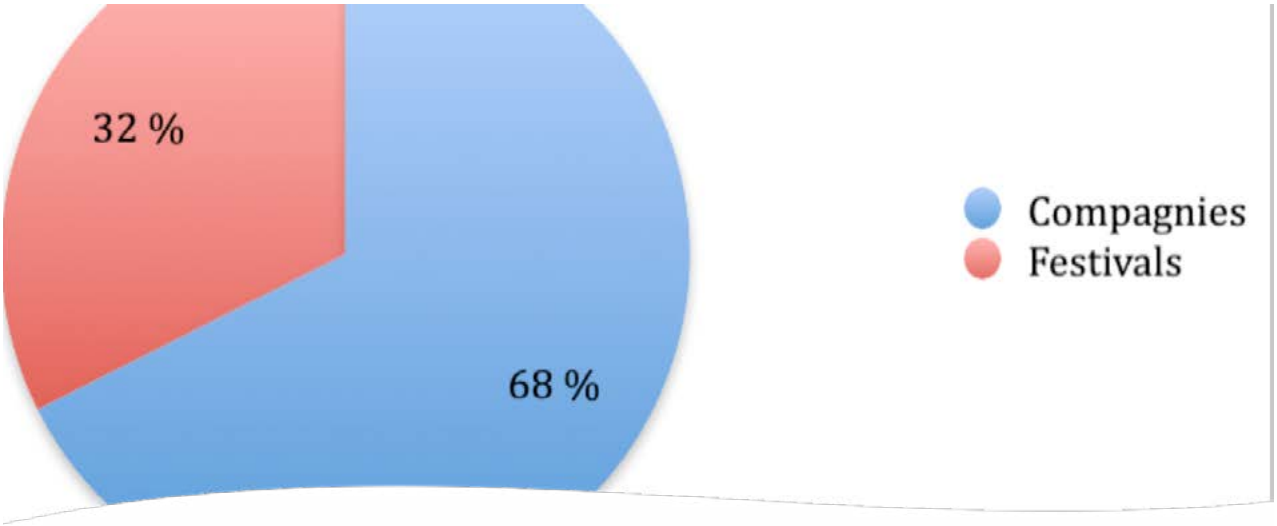

37 structures ont pu être interrogées :

- 25 compagnies dont 3 ont un lieu et/ou des activités annexes
- 12 festivals dont 5 portés par des lieux essentiellement des CNAREP(s) (4)

Sur ces 37 structures :

- 18 ont répondu aux enquêtes OPP 2019 / 2020 et 2021
- 19 n'ont répondu qu'à 2 années sur les 3

Quelle est l'évolution des finances 2022 ?

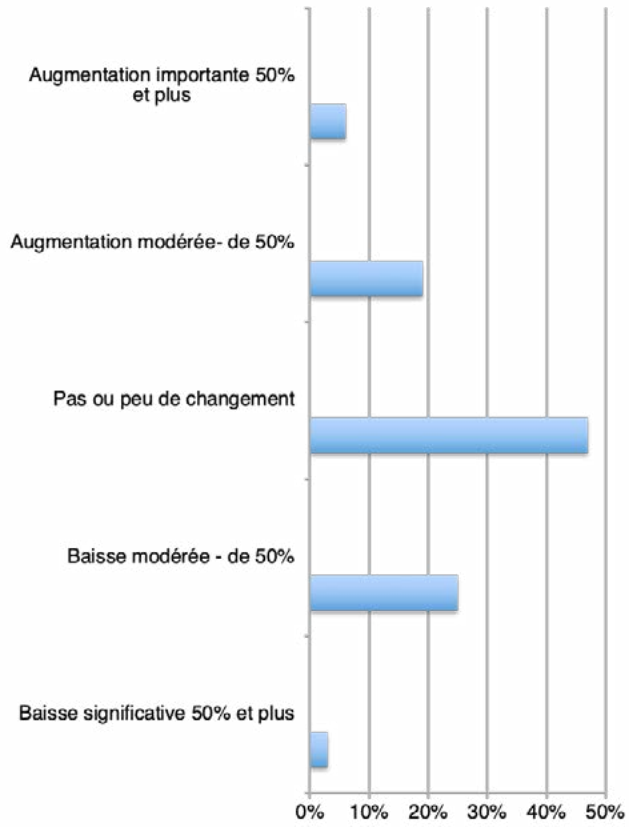

Quel impact sur l'emploi ?

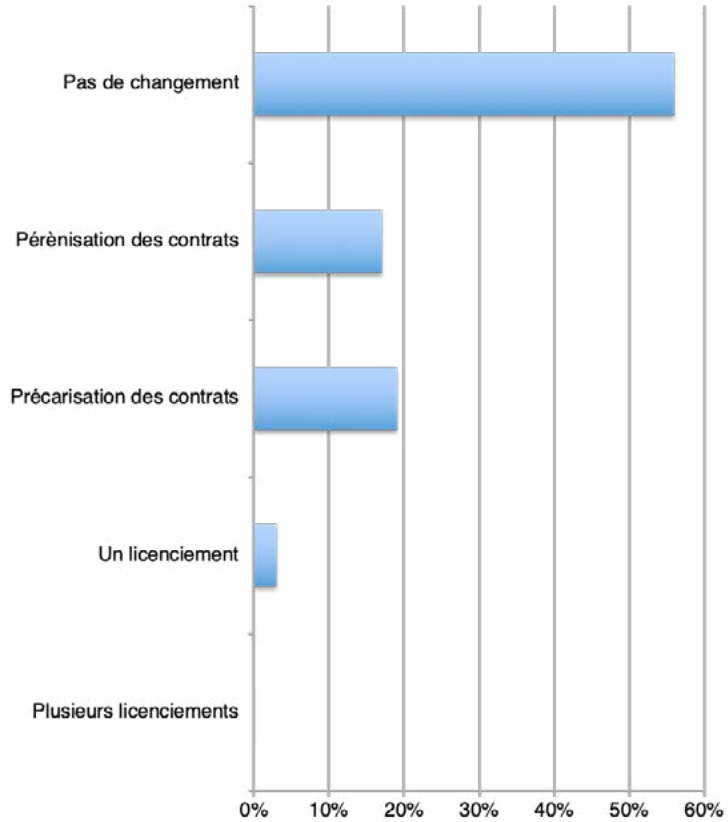

Êtes-vous conventionnés ?

C'est dans les 18 répondants aux 3 enquêtes que l'on trouve la majorité des structures conventionnées.
Les panel des 19 autres répondants rassemble principalement des structures plus fragiles, moins subventionnées et pour lesquellesle recours à la multi-activités'avère être la source de l'équilibre budgétaire.

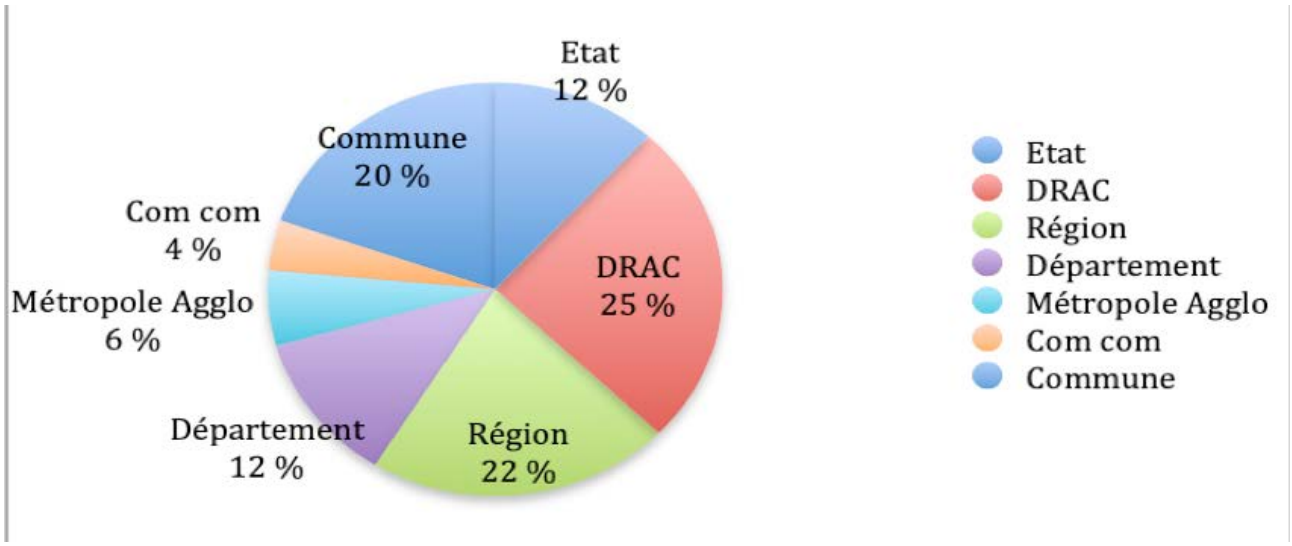

Constatez-vous une évolution de votre conventionnement ?

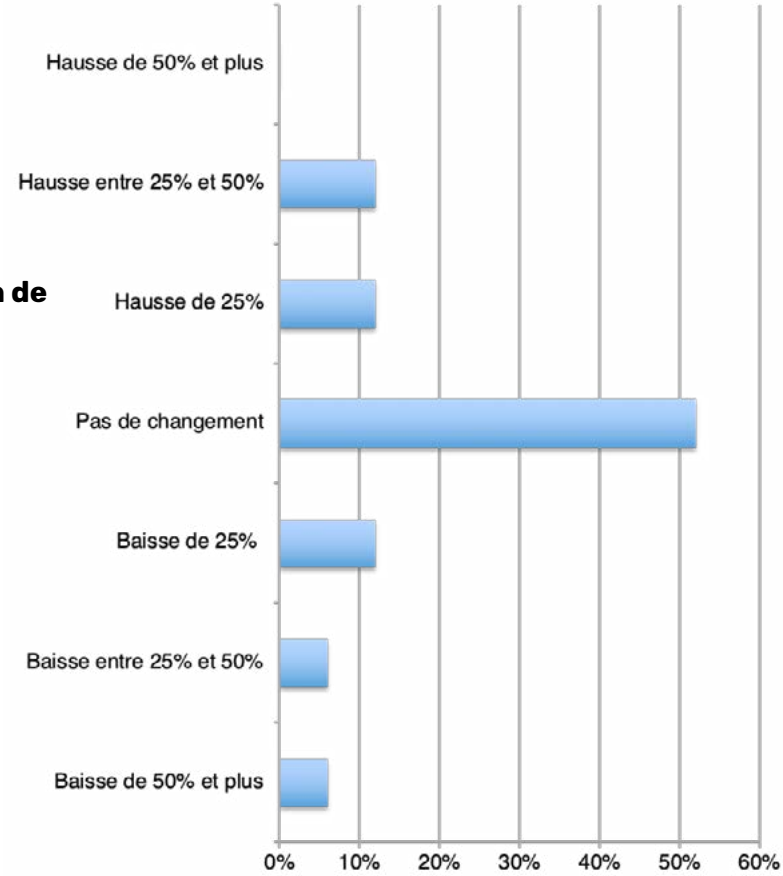

Comment envisagez-vous l'avenir de votre structure ?

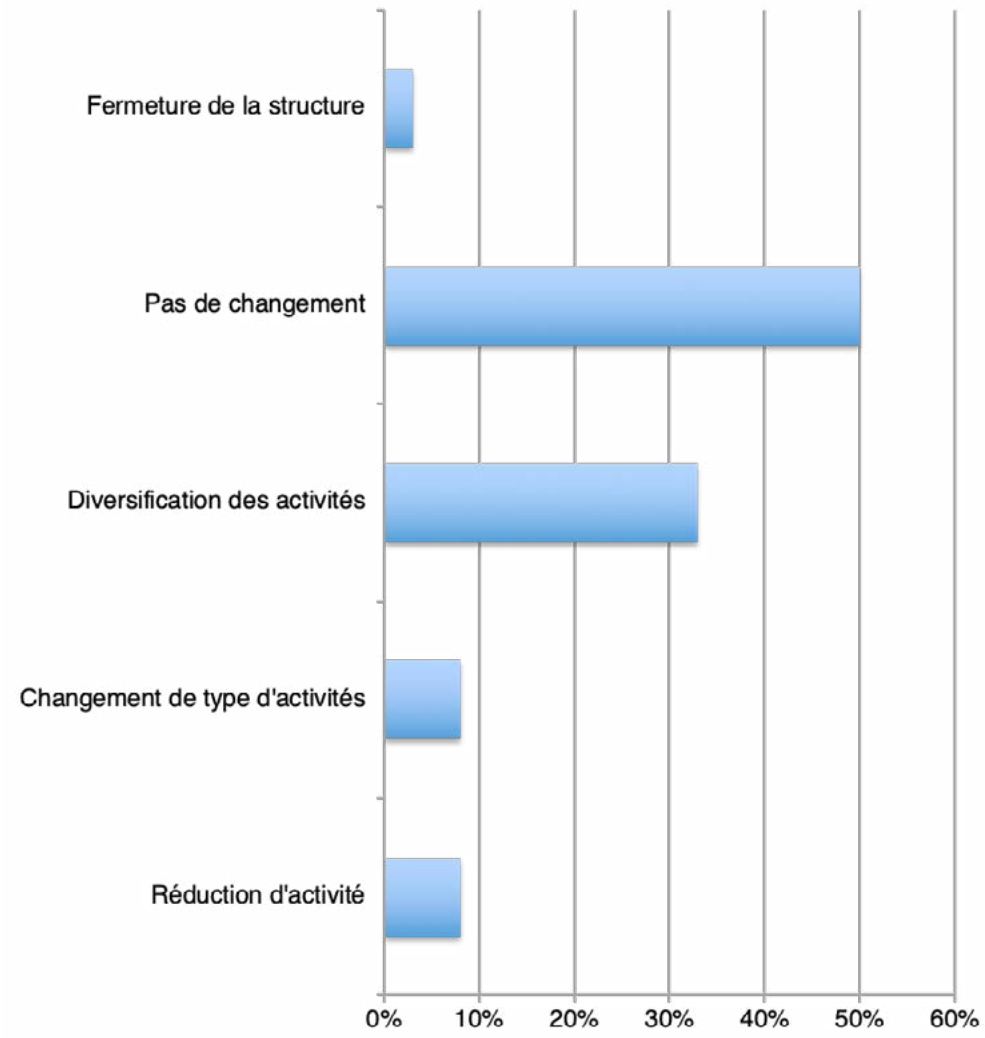

FESTIVALS

Comment se passe la programmation ?

À une exception près, les festivals sont portés par des lieux

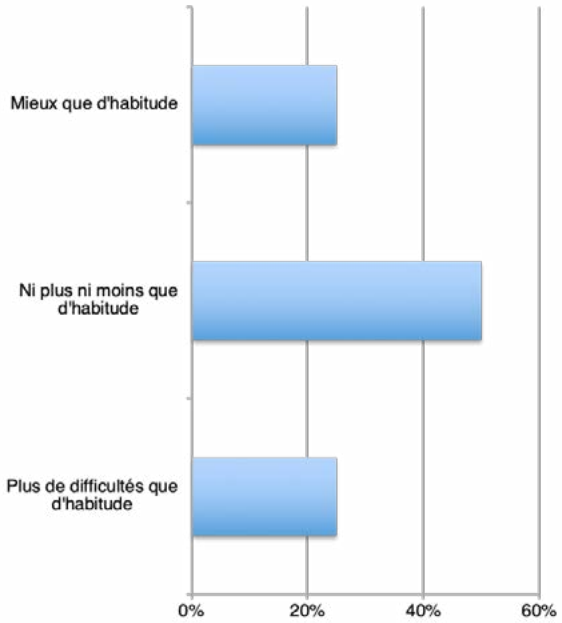

Y'a-t-il des doutes sur les financements ?

Les Festivals constatent tous une augmentation des charges structurelles qui diminuent mécaniquement leurs budgets artistiques.

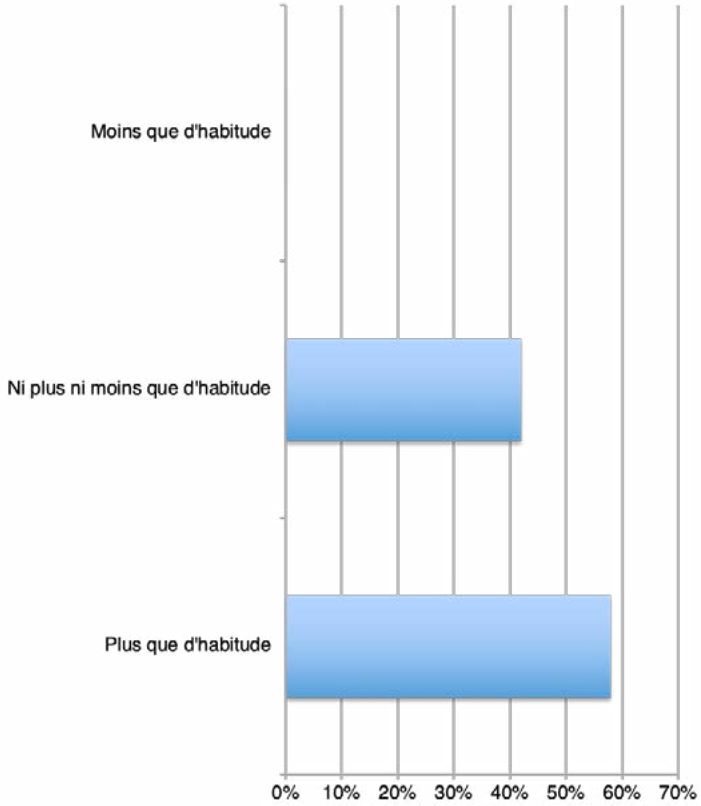

COMPAGNIES

Quelle est l'évolution du nombre de dates par rapport à l'avant covid ?

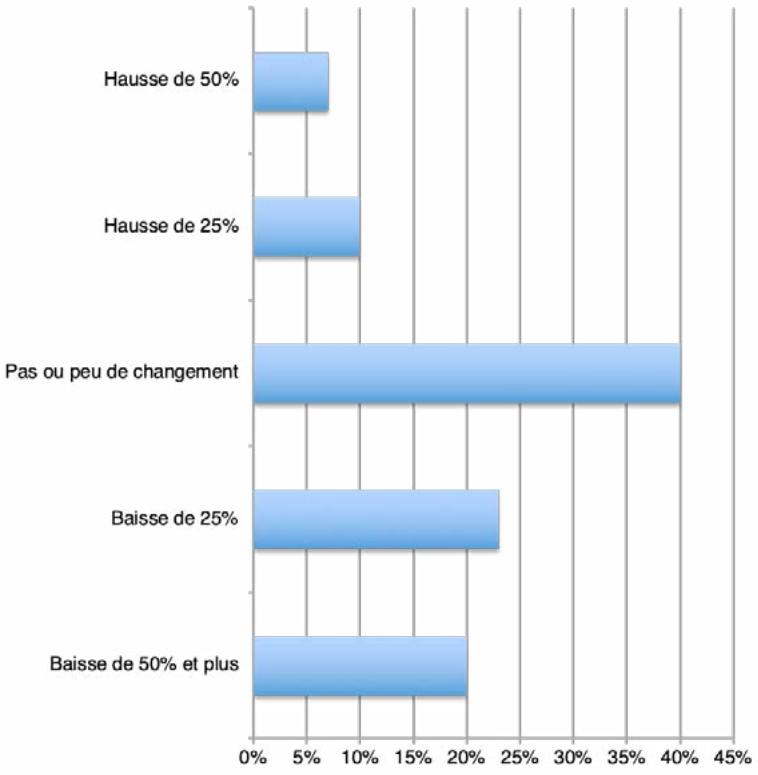

43% des compagnies annoncent une baisse du nombre de dates de 25% et plus.

Quelle est l'évolution du nombre d'options par rapport à l'avant covid ?

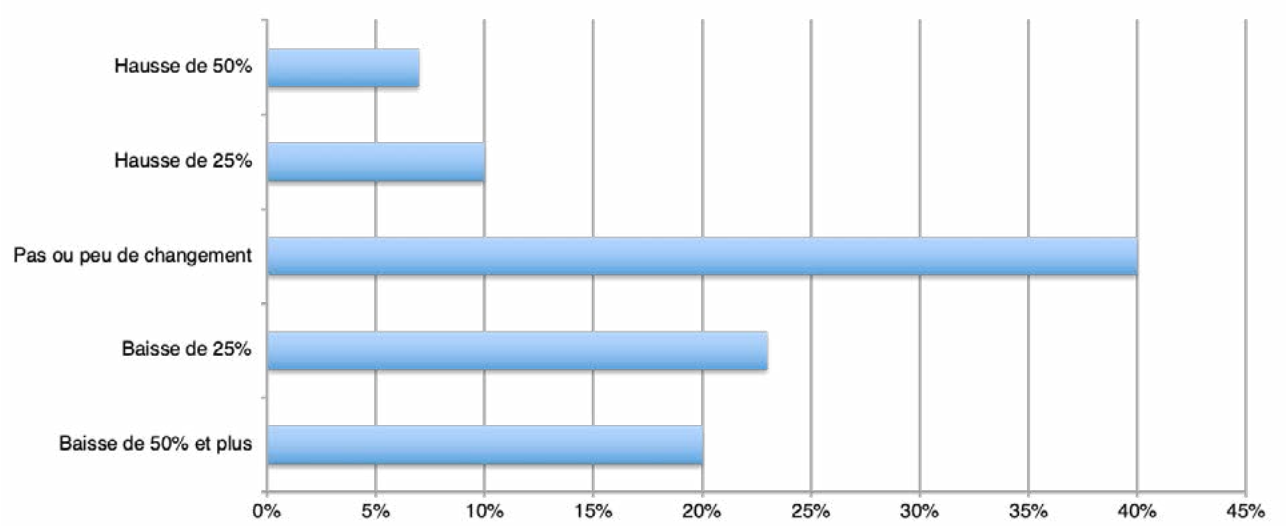

SYNTHÈSE

État des lieux 2022

Si majoritairement l'année 2022 semble s'être déroulée sans forte baisse des financements, on voit que les baisses constatées impactent plus durement (et plus durablement ?) les 19 structures de la 2ème moitié du panel.

Plus de la moitié des 37 structures indiquent peu ou pas de changement, mais, pour certaines, disent avoir recours à d'autres types de financements liés pour la plupart à de nouveaux types d'appels à projet. Cette tendance est plus marquée en Région Ile de France (portée par les JO 2024) mais commence à émerger dans le fonctionnement des Communauté de Communes, d'Agglomérations et dans les Métropoles. Ces changements induisent des transformations dans la composition des budgets et serait à rapprocher du constat de l'effondrement des fonds propres, constaté dans l'enquête OPP 2021. Ces nouveaux types de financements (pas d'achat de spectacles mais financement d'un contrat d'intervention) ont contribué à garder l'équilibre en 2022.
Les lieux, cependant, font état d'une augmentation des coûts structurels ayant pour conséquence une diminution des budgets artistiques, conduisant soit à une discussion à la baisse sur les contrats de cession, soit à une réduction de la programmation.

A budget constant, l'inflation, en hausse continue depuis plusieurs mois, induit en réalité une baisse de moyens financiers pour toutes les structures.

Les reports des spectacles ont continué en 2022 pour les compagnies.
L'emploi n'a pas, en 2022, été significativement impacté.

État des lieux 2022

L'année s'annonce très difficile. Toutes les personnes enquêtées sont dans un état de très grande inquiétude!

La visibilité des budgets est quasi inexistante, à l'exception des CPO engagées sur plusieurs années, mais les CPO en renouvellement sont annoncées à la baisse avec un cas particulier en Région AURA : le Président de Région ne veut plus signer des CPO sur le modèle Etat, il tente une rédaction de CPO propre dont on voit mal comment l'Etat l'accepterait, cela risque donc de geler ces CPO en attendant qu'une solution soit trouvée.

Les festivals qui bénéficiaient de sponsoring en nature ou en apport de fonds constatent une baisse drastique de ces financements. Certains songent à mettre en place une billetterie, d'autres l'ont déjà fait.

Tous les autres financements, pour tous types de structures sont en attente de confirmation.

Côté compagnies, nombre d'entre elles indiquent des baisses supérieures à 40 voire 50% de leurs budgets par rapport à 2021 et 2022. Cette situation les impacte lourdement et les place en grande fragilité car les contrats sont moins nombreux et de plus se signent ou s'annulent en dernière minute. Au désengagement constaté des collectivités territoriales s'ajoute la baisse des achats, préachats et co-productions. L'impact sur l'emploi est jugé majeur.

CONCLUSION

Les aides à l'emploi complétées par les différents fonds de soutien ainsi que la bonne gestion des reports de programmation ont correctement effacé les effets de crise en 2020 / 2021 et 2022.

On constate cependant qu'aucun type de structure n'a retrouvé, en 2022, son équilibre budgétaire de 2019.

Pour palier l'effondrement de leurs ressources propres, les structures ont amorcé une diversification, voire un changement de leurs activités. Elles sont de plus en plus nombreuses à répondre à des appels à projet. Certains sont conjoncturels (JO 2024) mais on constate, dans différents types de collectivités territoriales et de la part de l'Etat, une tendance à recourir de plus en plus à ce type de contrats, entrainant un fléchissement à la baisse des subventionnements.

Un maintien des financements à l'identique ne permettra pas à nos structures d'absorber la hausse des coûts liés à l'inflation, à la hausse des salaires et aux surcoûts énergétiques. On assiste déjà à une diminution significative des budgets artistiques, due à l'augmentation des coûts structurels. L'effet sur le fonctionnement 2023 s'annonce majeur pour les compagnies.

Le fléchissement à la baisse des subventions, amorcé en 2022, conjugué au nombre grandissant d'annulations des options de contrats portés par les collectivités territoriales pour 2023, laisse présager d'une rétractation forte des activités du secteur, à moins qu''une transformation rapide et concertée n'intervienne dans les Politiques Publiques spécifiques aux Arts de la Rue et de l'Espace Public.

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

iCoop

GIMIC

FÉDÉRATION NATIONALE
DES ARTS DE LA RUE